

Quitter le travail ou être licencié

Si vous avez travaillé, mais que vous quittez votre emploi sans raison valable ou que vous êtes licencié de votre travail pour mauvaise conduite, vous êtes automatiquement pas éligible à recevoir l'assistance pendant **120 jours** à compter de la date de séparation de votre emploi.

N'oubliez pas que l'administrateur ne veut pas vous interdire de recevoir l'assistance dont vous avez besoin, il est donc dans votre intérêt de respecter pleinement les règles du programme de travail.

Fraude

Si l'administrateur découvre que vous n'avez pas dit la vérité ou que vous avez conservé des informations, vous ne serez pas éligible à recevoir une assistance pendant **120 jours et à rembourser la municipalité pour toute aide reçue frauduleusement**. En outre, l'administrateur peut renvoyer votre cas à la police ou Bureau du procureur de district pour la fraude d'assistance générale, qui est un crime de catégorie E. L'administrateur ne veut pas vous disqualifier ou vous mettre en difficulté avec la loi, alors assurez-vous de toujours dire la vérité lorsque vous postulez pour Assistance générale.

Confidentialité

Les informations concernant votre demande d'assistance, y compris la demande, la fiche budgétaire, la décision et d'autres informations concernant votre cas, sont strictement confidentielles. Vous, le personnel des services sociaux et certains membres du personnel du gouvernement peut examiner vos dossiers, mais le grand public peut ne pas revoir vos dossiers sauf si vous avez donné votre permission expresse.

LES CLIENTS SONT VU PAR RENDEZ VOUS SEULEMENT

**GA Heures de Bureau:
Lundi-Vendredi :
8:30 A.M. à 12:00 P.M.
1:00 P.M. à 4:00 P.M.**

**La Mairie de Lewiston
27 Pine Street
Lewiston, ME 04240
Tel: (207) 513-3130**

**Après les heures
d'ouverture: appelez le
911 ou allez au poste de
police de Lewiston au
171 Park Street**

**DHHS HOTLINE
1-800-442-6003
Pour des questions
concernant le programme
GA.**



**VILLE DE
LEWISTON**

**DÉPARTEMENT DE
SERVICE SOCIAUX**

**GÉNÉRAL
ASSISTANCE
PROGRAM**

**UN GUIDE POUR
DROITS DU
DEMANDEUR ET
RESPONSABILITÉS**

PROGRAMME D'ASSISTANCE GÉNÉRALE

Aperçu du programme

Le Programme d'assistance générale (GA) aide les personnes éligibles qui ont besoin et n'ont nulle part ailleurs. Il fournit une assistance pour les besoins de base tels que le loyer, la nourriture, les fournitures personnelles et domestiques, les médicaments, le chauffage, les services publics et d'autres services essentiels. Toute aide accordée est sous forme de bon de réduction et aucune aide en espèces n'est accordée. L'éligibilité doit être déterminée dans les 24 heures.

Comment faire une demande

Vous pouvez s'inscrire à la mairie, chercher l'avis du programme GA en dehors du bâtiment de la ville.

Toute personne peut postuler à la mairie de la ville dans laquelle il réside s'il envisage de y vivre. S'il n'y a pas de mairie, demandez au greffier de la ville ou à une personne choisie.

Qu'est ce que vous devez amener avec vous quand vous faites une demande

Votre budget GA sera basé sur la période de 30 jours commençant à la date de votre demande. Si vous avez déjà appliqué dans une autre ville dans le Maine, vous êtes un candidat répété et vous devrez indiquer quel a été votre revenu familial dans les 30 jours précédant votre demande et comment vous avez dépensé ce revenu.

Vous devrez fournir:

- Vos dernières factures et/ou autre preuve de dépenses, y compris: loyer/hypothèque, chauffage, électricité, nourriture, frais médicaux;
- Chèques annulés, reçus ou autres documents qui montrent comment vous avez dépensé votre revenu au cours des 30 derniers jours (demandeurs répétés);
- Votre permis de conduire ou toute autre pièce d'identité;
- Votre numéro de sécurité sociale et le numéro de sécurité sociale de tous les membres de votre foyer;
- Documents d'immigration
- Dépenses liées au travail;

Qu'est ce que vous devez amener avec vous quand vous faites une demande

Vous devrez fournir : (suite)

- Une déclaration de médecin si vous êtes malade, handicapé ou incapable de travailler;
- Preuve de tous les revenus du foyer y compris, mais sans s'y limiter:
 - Les salaires
 - L'argent en main
 - Remboursement de l'impôt sur le revenu
 - Allocations de chômage
 - Allocations de pension alimentaire pour enfants
 - Le TANF
 - Allocations de sécurité sociale
 - SSI/SSDI allocations des handicaps
 - Comptes bancaires/d'épargne
 - Pensions des anciens combattants
 - Revenus locatifs
 - Prêts
 - L'indemnisation des travailleurs
 - Obligations d'épargne
 - Fonds en fiducie/rente
 - Politiques d'assurance vie
 - Comptes de retraite
 - Prêts scolaires
 - Assistance des proches
 - Revenu d'emploi indépendant
 - **Ressources Financières**
 - Voiture/Vehicules recreatifs
 - Propriétés immobilières

Lorsque l'aide est accordée

L'administrateur du GA déterminera votre éligibilité selon que votre revenu comptable est inférieur aux dépenses requises et que le revenu du programme est maximal. Le revenu comptable est votre revenu réel moins vos dépenses liées au travail.

L'administrateur ou le travailleur social doit prendre une décision formelle dans les 24 heures suivant la réception d'une demande remplie..

Si vous n'avez pas fourni toutes les informations nécessaires pour déterminer votre éligibilité jusqu'à ce que les informations soient fournies. Si vous êtes admissible, une assistance sera accordée rapidement.

Eligibilité

A l'exception des candidats de "première fois", toute personne qui demande une assistance générale doit documenter son utilisation du revenu. Les recettes courantes montrant comment les revenus ont été dépensés sont nécessaires. Seuls les reçus pour les besoins de base sont considérés comme des dépenses autorisées y compris, mais sans s'y limiter les aliments, les loyers, le chauffage, les services publics, les médicaments et les dépenses liées au travail.

Utilisation de ressources potentielles.

La ville vous dirigera par écrit pour demander des ressources telles que TANF, SNAP, LIHEAP, SSI, Social Security Disability, Child Support et d'autres programmes. Vous pouvez également contacter un fournisseur de soins médicaux ou de réadaptation sans frais pour vous. Vous aurez droit à 7 jours pour montrer que vous avez demandé ces ressources.

Exigence de travail

Si vous êtes au chômage ou sous-employé (travaillez à temps partiel) mais vous pouvez travailler, vous devez:

- Inscrivez-vous au travail au Career center;
- Rechercher activement le travail;
- Accepter toute offre d'emploi (payer au moins le salaire minimum);
- Participer à des programmes sans frais de formation, de reformation, d'éducation et de réadaptation qui vous aiderait à obtenir un emploi si l'administrateur vous recommande à un tel programme ; et
- Accepter d'effectuer et accomplir avec succès le travail pour la municipalité s'il est assigné à un programme de "workfare" .